



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

CABINET DU PREFET

N° Spécial

14 Février 2018

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial CABINET – SIDPC du 14 Février 2018

SOMMAIRE

Arrêté	Date	CABINET DU PREFET	Page
CAB-SIDPC N° 2018-74	08.02.2018	Arrêté portant agrément du centre de formation Octogone Sûreté et Sécurité Incendie (OSSI) pour la formation du personnel permanent de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.	3

CABINET DU PREFET

Direction des sécurités
Service Interministériel de défense
et de Protection Civiles

ARRETE CABINET-SIDPC N° 2018 - 74
PORTANT AGREMENT DU CENTRE DE FORMATION OCTOGONE SÛRETÉ ET
SÉCURITÉ INCENDIE (OSSI) POUR LA FORMATION DU PERSONNEL PERMANENT
DE SECURITE INCENDIE DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC
ET LES IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le Code de la construction et de l'habitation ;

VU le Code du travail ;

VU l'arrêté du 18 octobre 1977 modifié portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique ;

VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

VU l'arrêté du 2 mai 2005 modifié par l'arrêté du 5 novembre 2010 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur ;

VU l'arrêté MCI n°2017-35 du 07 juillet 2017 portant délégation de signature de monsieur Mathieu DUHAMEL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine

VU la demande d'agrément formulée le 15 novembre 2017 par le centre de formation OCTOGONE SÛRETÉ ET SÉCURITÉ INCENDIE (OSSI) ;

CONSIDERANT que le dossier présenté à l'appui de cette demande comportait les éléments d'information nécessaires, et notamment :

- ✓ la raison sociale, à savoir : OCTOGONE SÛRETÉ ET SÉCURITÉ INCENDIE (OSSI);
- ✓ le nom du représentant légal (Monsieur Mehdi BEN RABEH) accompagné du bulletin n°3 de son casier judiciaire édité le 10 octobre 2017 ;
- ✓ l'adresse du siège social situé 161 avenue du 18 juin 1940 à Rueil-Malmaison (92500) ainsi que celle du centre de formation qui se situe dans le lycée Pierre Gilles de Gennes 11, rue Pirandello à Paris (75013) ;

- ✓ l'attestation d'assurance « responsabilité civile », Contrat ALLIANZ n°58620449 en cours de validité jusqu'au 7 novembre 2018;
- ✓ l'énumération des moyens matériels et pédagogiques dont dispose le centre ;
- ✓ la convention de mise à disposition des salles de cours, d'une aire de feu pour réaliser les exercices pratiques sur bac à feux écologiques à gaz et manipuler un robinet d'incendie armé, signée le 27 novembre 2017 avec madame FUGGETTA, intendante du lycée Pierre Gilles de Gennes implanté 11, rue Pirandello à Paris (75013) ;
- ✓ la liste des formateurs, accompagnée de leurs qualifications, leur engagement de participation aux formations, leur curriculum vitae et la photocopie de leur carte nationale d'identité :
 - monsieur Mehdi BEN RABEH (SSIAP 3) ;
 - monsieur Lucien LEFEBVRE (SSIAP 1) ;
 - monsieur Olivier ANDRE (SSIAP 1) ;
- ✓ les programmes de formation ;
- ✓ le numéro de la déclaration d'activité auprès de la délégation régionale à la formation professionnelle : 11 92 21866 92, attribué le 26 septembre 2007 ;
- ✓ l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (extrait daté du 11 juillet 2017) :
 - dénomination sociale : « OCTOGONE SÛRETÉ ET SÉCURITÉ INCENDIE (OSSI) » ;
 - numéro de gestion : 2017 B 06416 ;
 - numéro d'identification : 830 792 651 RCS NANTERRE.

CONSIDERANT l'avis favorable de la Brigade de Sapeurs Pompiers de Paris en date du 05 février 2018 ;

SUR proposition du sous-préfet, directeur de cabinet ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} – L'agrément est accordé à la société OCTOGONE SÛRETÉ ET SÉCURITÉ INCENDIE (OSSI) dont le siège social est situé au 161 avenue du 18 juin 1940 à Rueil-Malmaison (92500) dans les Hauts-de-Seine et le site de formation dans le lycée Pierre Gilles de Gennes 11, rue Pirandello à Paris (75013), pour une **durée de 1 an**, à compter de la date du présent arrêté, pour dispenser des formations et organiser des examens sur l'ensemble du territoire national.

Article 2 – Le bénéfice de cet agrément est subordonné au respect par la société OCTOGONE SÛRETÉ ET SÉCURITÉ INCENDIE des dispositions réglementaires en vigueur.

Article 3 - L'agrément préfectoral porte le numéro d'ordre suivant : **0031**.

Article 4 - Le centre de formation doit assurer la traçabilité des diplômes délivrés. En cas de cessation d'activité, il doit en avvertir le préfet du département dans lequel il est agréé et lui fournir les éléments permettant d'assurer la continuité de traçabilité des diplômes.

Article 5 - Les dossiers de demande de renouvellement doivent être adressés au préfet du département deux mois, au moins, avant la date anniversaire du précédent agrément.

Article 6 - Tout changement de formateur ou de convention de mise à disposition d'un lieu de formation ou d'exercices sur feu réel doit être porté à la connaissance du préfet ayant délivré l'agrément et faire l'objet d'un arrêté modificatif.

Article 7 - L'agrément peut être retiré, par décision motivée du préfet qui l'a délivré, à tout moment.

Article 8 - Le sous-préfet, directeur de cabinet, le général commandant la Brigade de Sapeurs Pompiers de Paris, et le directeur de la société sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 8 février 2018.

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet,

Mathieu DUHAMEL

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>